

**Foyer pour femmes autochtones de Montréal**  
**États financiers**  
*31 mars 2021*

# Foyer pour femmes autochtones de Montréal

## Table des matières

Exercice clos le 31 mars 2021

---

Page

### Responsabilité de la direction

### Rapport de l'auditeur indépendant

### États financiers

État de la situation financière.....	1
État des résultats .....	2
État de l'évolution de l'actif net .....	3
État des flux de trésorerie .....	4

Notes complémentaires.....	5
----------------------------	---

### Tableaux

Tableau 1 – Produits et charges – Fonctionnement du foyer.....	11
Tableau 2 – Produits et charges – Stratégie de lutte contre l'itinérance .....	12
Tableau 3 – Produits et charges – Femmes et filles autochtones disparues ou assassinées.....	13
Tableau 4 – Produits et charges – Square Cabot.....	14
Tableau 5 – Produits et charges – Santé mentale .....	15
Tableau 6 – Produits et charges – SAC – RÉSEAU .....	16
Tableau 7 – Produits et charges – Ville de Montréal – RÉSEAU.....	17
Tableau 8 – Produits et charges – SSHRC – RÉSEAU.....	18
Tableau 9 – Produits et charges – SAA – RÉSEAU .....	19
Tableau 10 – Produits et charges – Résilience.....	20

---

## Responsabilité de la direction

---

Aux membres du Foyer pour femmes autochtones de Montréal,

La responsabilité de la préparation et de la présentation des états financiers ci-joints, y compris des jugements et estimations comptables importants, selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, incombe à la direction. Cette responsabilité comprend le choix des principes et méthodes comptables appropriés et la prise de décisions concernant l'évaluation des opérations faisant appel à un jugement objectif.

En s'acquittant de ses responsabilités à l'égard de l'intégrité et de la fidélité des états financiers, la direction conçoit et maintient les systèmes comptables et les contrôles internes connexes nécessaires pour fournir l'assurance raisonnable que les transactions sont dûment autorisées, que les actifs sont protégés et que les documents comptables sont maintenus de manière appropriée afin de fournir des informations fiables pour la préparation des états financiers.

Le conseil d'administration est principalement composé d'administrateurs qui ne sont ni des membres de la direction ni des membres du personnel de l'Organisme. La responsabilité de superviser la direction pour s'assurer qu'elle s'acquitte de ses responsabilités en ce qui a trait à la présentation de l'information financière et à l'approbation des informations financières incombe au Conseil. Le Conseil s'acquitte de cette responsabilité en examinant l'information financière préparée par la direction et en s'entretenant des aspects pertinents avec la direction et les auditeurs externes. Il est aussi responsable de recommander la nomination des auditeurs externes de l'Organisme.

MNP SENCRL, srl a été nommé par les membres pour effectuer l'audit des états financiers et leur faire directement rapport. Son rapport figure à la page suivante. Les auditeurs externes ont un accès libre et complet au Conseil et à la direction, qu'ils rencontrent périodiquement et séparément pour discuter des constatations de leur audit.

Le 22 juin 2021

  
Directeur général

## Rapport de l'auditeur indépendant

---

Aux membres du Foyer pour femmes autochtones de Montréal,

### Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Foyer pour femmes autochtones de Montréal (l'« Organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2021, et l'état des résultats, l'état de l'évolution de l'actif net, l'état des flux de trésorerie et les tableaux connexes pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences possibles du point décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Organisme au 31 mars 2021, ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### Fondement de l'opinion avec réserve

Comme bon nombre d'organismes sans but lucratif, l'Organisme tire des produits d'activités de financement dont il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité au montant comptabilisé dans les comptes de l'Organisme et nous n'avons pas pu déterminer si des redressements auraient dû être apportés aux produits, à l'excédent des produits sur les charges, à l'actif et à l'actif net non affecté.

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité de l'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Organisme.

### Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

COMPTABILITÉ > CONSULTATION > FISCALITÉ

ACCOUNTING > CONSULTING > TAX

1155, BOUL. RENÉ-LÉVESQUE O., 23E ÉTAGE, MONTRÉAL QC, H3B 2K2

1.888.861.9724 T: 514.861.9724 F: 514.861.9446 MNP.ca

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Organisme.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Organisme à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Montréal (Québec)

Le 22 juin 2021

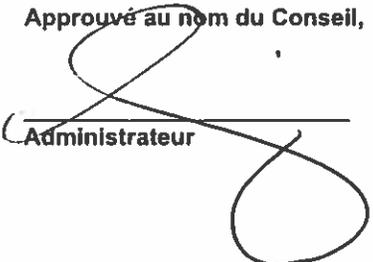
MNP SENCRL, s.r.l.

<sup>1</sup>CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A108651

**Foyer pour femmes autochtones de Montréal**  
**État de la situation financière**  
*Au 31 mars 2021*

	2021	2020
<b>Actif</b>		
<b>À court terme</b>		
Trésorerie	2 143 341	172 271
Débiteurs (note 5)	111 354	44 707
Apports à recevoir (note 6)	539 645	448 157
Charges payées d'avance et dépôts	36 198	32 731
	2 830 538	697 866
Financement public à recevoir (note 7)	600 000	-
Immobilisations (note 8)	820 588	254 485
	4 251 126	952 351
<b>Passif</b>		
<b>À court terme</b>		
Créditeurs et charges à payer (note 10)	184 873	188 846
Apports reportés (note 11)	1 536 720	544 743
Financement public à rembourser (note 12)	3 952	20 358
Tranche à court terme de la dette à long terme (note 13)	26 820	26 065
	1 752 365	780 012
Dette à long terme (note 13)	663 293	90 548
Apports reportés liés aux immobilisations (note 14)	817 698	117 698
	3 233 356	988 258
Éventualités (note 16)		
Événements postérieurs à la date de clôture (note 20)		
<b>Actif net (insuffisance de l'actif net)</b>	<b>1 017 770</b>	<b>(35 907)</b>
	4 251 126	952 351

Approuvé au nom du Conseil,

  
 Administrateur

  
 Administrateur

# Foyer pour femmes autochtones de Montréal

## État des résultats

Exercice clos le 31 mars 2021

	2021	2020
<b>Produits</b>		
Agence de la santé et des services sociaux de Montréal	812 203	805 800
Ville de Montréal	350 138	300 053
Services aux Autochtones Canada	1 175 000	398 360
Emploi et Développement social Canada	49 883	66 978
Ministère de la Justice du Canada	100 000	90 000
Secrétariat aux affaires autochtones du Québec	–	30 000
Dons et produits divers	1 126 204	445 703
Société canadienne d'hypothèques et de logement	50 000	–
Fondations communautaires	1 494 420	399 000
Gouvernement du Québec	685 282	375 715
Gouvernement du Canada	–	18 727
Loyer et frais de nourriture des résidents	1 205	965
Excédent transféré	–	9 263
Produits reportés de l'exercice précédent	544 743	147 345
Produits reportés de l'exercice considéré	(1 536 719)	(544 743)
Remboursement ou annulation du financement public	16 406	(27 358)
	<b>4 868 765</b>	<b>2 515 808</b>
<b>Charges</b>		
Fonctionnement du foyer (tableau 1)	1 415 078	1 201 157
Stratégie de lutte contre l'itinérance (tableau 2)	88 967	50 647
Femmes et filles autochtones disparues ou assassinées (tableau 3)	170 012	105 131
Square Cabot (tableau 4)	129 263	126 600
Santé mentale (tableau 5)	115 000	103 760
Services aux Autochtones Canada – RÉSEAU (tableau 6)	(1 745)	167 494
Ville de Montréal – RÉSEAU (tableau 7)	–	6 606
CRSH – RÉSEAU (tableau 8)	–	59 875
Secrétariat aux affaires autochtones du Québec – RÉSEAU (tableau 9)	–	30 000
Résilience (tableau 10)	1 898 513	519 825
	<b>3 815 088</b>	<b>2 371 095</b>
<b>Excédent des produits sur les charges</b>	<b>1 053 677</b>	<b>144 713</b>

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

**Foyer pour femmes autochtones de Montréal**  
**État de l'évolution de l'actif net**  
*Exercice clos le 31 mars 2021*

	<i>Non affecté</i>	<i>Investi dans des immobilisations</i>	<i>Réserve de remplacement des immobilisations</i>	<i>2021</i>	<i>2020</i>
<b>Actif net (insuffisance de l'actif) à l'ouverture de l'exercice</b>	(66 006)	20 174	9 925	(35 907)	(180 620)
<b>Excédent (Insuffisance) des produits sur les charges</b>	1 086 091	(32 414)	-	1 053 677	144 713
	1 020 085	(12 240)	9 925	1 017 770	(35 907)
<b>Immobilisations acquises</b>	(113 770)	113 770	-	-	-
<b>Remboursement de la dette à long terme</b>	(26 500)	26 500	-	-	-
<b>Transfert vers l'actif net investi dans des immobilisations</b>	14 260	(14 260)	-	-	-
<b>Actif net (insuffisance de l'actif) à la clôture de l'exercice</b>	894 075	113 770	9 925	1 017 770	(35 907)

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

# Foyer pour femmes autochtones de Montréal

## État des flux de trésorerie

*Exercice clos le 31 mars 2021*

	2021	2020
<b>Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :</b>		
<b>Activités de fonctionnement</b>		
Excédent des produits sur les charges	1 053 677	144 713
Amortissement	32 414	32 351
	<b>1 086 091</b>	<b>177 064</b>
<b>Variation des comptes du fonds de roulement</b>		
Débiteurs	(66 647)	(29 387)
Apports à recevoir	(91 488)	(292 259)
Charges payées d'avance et dépôts	(3 467)	(22 521)
Créditeurs et charges à payer	(3 973)	75 312
Apports reportés	991 977	397 398
Remboursement de financement public	(16 406)	(33 834)
	<b>1 896 087</b>	<b>271 773</b>
<b>Activités de financement</b>		
Avances sur la dette à long terme	600 000	-
Remboursement de la dette à long terme	(26 500)	(25 631)
Remboursement de la marge de crédit	-	(2 000)
Financement public à recevoir	(600 000)	-
Augmentation des apports reportés liés aux immobilisations	700 000	117 697
	<b>673 500</b>	<b>90 066</b>
<b>Activités d'investissement</b>		
Acquisition d'immobilisations	(598 517)	(174 194)
<b>Augmentation de la trésorerie</b>	<b>1 971 070</b>	<b>187 645</b>
<b>Trésorerie (insuffisance) à l'ouverture de l'exercice</b>	<b>172 271</b>	<b>(15 374)</b>
<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice</b>	<b>2 143 341</b>	<b>172 271</b>

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

### 1. Constitution en organisme sans but lucratif et nature de l'organisme

Le Foyer pour femmes autochtones de Montréal (« l'Organisme ») a été constitué en organisme sans but lucratif en vertu de la partie II de la *Loi sur les compagnies* (Québec) et est un organisme de bienfaisance enregistré en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. L'Organisme a pour mission d'assurer un milieu sécuritaire et de soutien qui renforce l'identité culturelle, le respect de soi et l'indépendance des femmes autochtones et de leurs enfants.

### 2. Événement important

Au cours de l'exercice, une pandémie de COVID-19 (coronavirus) s'est répandue, laquelle a eu une incidence importante sur les entreprises et les organisations en raison des restrictions sur les déplacements et les activités commerciales et des consignes d'auto-isolement et de mise en quarantaine instaurées par les gouvernements fédéral et provinciaux et les administrations municipales.

À l'heure actuelle, on ne peut établir l'ampleur de l'incidence que la pandémie de COVID-19 pourrait avoir sur l'Organisme, car elle dépendra de l'évolution de la situation, elle-même très incertaine et impossible à prévoir. Ces incertitudes découlent de l'incapacité de prédire la propagation de la maladie, la durée de la pandémie ainsi que la nature et la durée des restrictions sur les déplacements, des fermetures ou des interruptions des activités des entreprises et des mesures de mise en quarantaine qui sont actuellement en vigueur, ou qui pourraient être instaurées par les gouvernements fédéral et provinciaux et les administrations municipales pour lutter contre le virus.

Le Foyer fournit un soutien important aux activités visant à répondre à la COVID-19 et il est prévu qu'il continuera à fournir ce soutien par l'intermédiaire du financement qu'il a reçu de ses partenaires. Toutefois, étant donné que la pandémie sévissait toujours à la date des présents états financiers, il n'est pas raisonnablement possible d'estimer avec exactitude les coûts et le soutien à recevoir.

### 3. Principales méthodes comptables

Les états financiers ont été établis conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif figurant à la Partie III du *Manuel de CPA Canada – Comptabilité* publiées par le Conseil des normes comptables du Canada et faisant partie des principes comptables généralement reconnus du Canada. Ils comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

#### *Incertitude relative à la mesure*

La préparation d'états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés, sur les actifs et passifs éventuels présentés à la date des états financiers et sur les montants des produits et des charges comptabilisés pendant la période visée par les états financiers.

Les apports à recevoir sont comptabilisés après l'évaluation de leur recouvrabilité, et une provision pour créances douteuses appropriée est constituée, si nécessaire. L'amortissement est fondé sur la durée de vie utile estimative des immobilisations.

Ces estimations et hypothèses sont examinées périodiquement et, au fur et à mesure que des ajustements sont nécessaires, ils sont comptabilisés dans l'excédent des produits et des charges au cours des périodes pendant lesquelles ils se produisent.

#### *Apports de biens et de services*

Les apports de biens et de services sont comptabilisés à titre d'apports et de charges à l'état des résultats si la juste valeur de ces apports peut faire l'objet d'une estimation raisonnable, et si les biens et les services sont utilisés dans le cours normal des activités de l'Organisme et auraient dû être achetés par ce dernier à défaut d'un apport.

#### *Comptabilisation des produits*

L'Organisme utilise la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits pour l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son recouvrement est raisonnablement assuré.

Les dons sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus.

### 3. Principales méthodes comptables (suite)

#### *Trésorerie et équivalents de trésorerie*

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires, qui fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

#### *Immobilisations*

Les immobilisations acquises sont comptabilisées au coût. Les apports d'immobilisations sont comptabilisés à la juste valeur à la date de l'apport si la juste valeur peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.

Les immobilisations sont amorties sur la durée de vie utile estimative des actifs connexes selon les taux et les méthodes indiqués ci-dessous :

	<i>Méthodes</i>	<i>Taux et période</i>
Véhicule	Amortissement dégressif	33 %
Matériel informatique	Amortissement dégressif	33 %
Logiciels	Amortissement dégressif	33 %
Mobilier, agencements et matériel	Amortissement dégressif	20 %
Améliorations locatives	Linéaire	10 ans

Les améliorations locatives de 368 608 \$, présentées au coût, sont amorties selon la méthode linéaire à un taux de 10 % par année, et le solde est amorti selon la méthode linéaire en fonction de la durée de vie utile de 25 ans de l'immeuble.

#### *Actifs à long terme*

Les actifs à long terme sont composés des immobilisations. Les actifs à long terme destinés à être utilisés sont évalués et amortis de la manière décrite dans la méthode comptable applicable.

Lorsque l'Organisme détermine qu'un actif à long terme n'a plus aucun potentiel de service à long terme, l'excédent de sa valeur comptable nette sur sa valeur résiduelle est comptabilisé en charges dans l'état des résultats. Les réductions de valeur ne sont pas reprises.

#### *Apports reportés liés aux immobilisations*

Les apports reportés liés aux immobilisations correspondent à la tranche non amortie des apports d'immobilisations et des apports grevés d'une affectation qui ont été utilisés pour financer la construction du nouvel immeuble de l'Organisme. La comptabilisation de ces montants à titre de produits est reportée aux périodes où les immobilisations connexes sont amorties.

#### *Instruments financiers*

L'Organisme comptabilise ses instruments financiers lorsqu'il devient partie à leurs dispositions contractuelles. Tous les instruments financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, y compris les actifs financiers et les passifs financiers prenant naissance et émis dans le cadre d'une opération entre apparentés avec la direction. Les actifs financiers et les passifs financiers créés et émis dans le cadre d'autres opérations entre apparentés sont initialement évalués à leur valeur comptable ou à leur valeur d'échange conformément au chapitre 3840, « Opérations entre apparentés ».

Au moment de la comptabilisation initiale, l'Organisme peut choisir, de manière irrévocable, d'évaluer ultérieurement tout instrument financier à sa juste valeur. L'Organisme n'a pas fait ce choix au cours de l'exercice.

L'Organisme évalue par la suite à la juste valeur ses placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif et tous les instruments dérivés, à l'exception de ceux qui sont désignés dans des relations de couverture admissibles ou qui sont liés à des instruments de capitaux propres non cotés d'une autre entité, et qui doivent être réglés par la livraison de tels instruments. La juste valeur est établie au moyen des cours publiés. Les placements dans des instruments de capitaux propres non cotés sur un marché actif et les dérivés qui sont liés à des instruments de capitaux propres non cotés d'une autre entité, et qui doivent être réglés par la livraison de tels instruments, sont évalués par la suite au coût diminué de toute perte de valeur. À l'exception des passifs financiers indexés sur un indicateur de la performance de l'Organisme ou sur la variation de la valeur de ses capitaux propres et des instruments désignés à la juste valeur, tous les actifs financiers et passifs financiers sont évalués par la suite au coût amorti.

Les coûts de transaction et de financement directement attribuables à la création, à l'acquisition, à l'émission ou à la prise en charge d'instruments financiers qui sont évalués ultérieurement à la juste valeur sont immédiatement comptabilisés dans l'excédent des produits sur les charges pour la période considérée. Autrement, les coûts de transaction et de financement sont ajoutés à la valeur comptable des instruments financiers qui sont évalués ultérieurement au coût ou au coût amorti.

# Foyer pour femmes autochtones de Montréal

## Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2021

### 3. Principales méthodes comptables (suite)

#### Dépréciation d'actifs financiers

L'Organisme évalue la dépréciation de tous ses actifs financiers évalués au coût ou au coût amorti. Lorsqu'il y a indication de dépréciation, l'Organisme doit déterminer s'il y a eu, au cours de la période, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs. Le cas échéant, l'Organisme réduit la valeur comptable de l'actif financier déprécié au plus élevé des montants suivants : la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus de la détention des actifs, le prix qu'il pourrait obtenir de la vente des actifs ou le montant qui devrait être réalisé à l'exercice de tout droit envers une garantie détenue à l'égard de ces actifs. Toute dépréciation jugée durable doit être incluse dans l'excédent des produits sur les charges de l'exercice considéré.

L'Organisme procède à la reprise des pertes de valeurs d'actifs financiers lorsqu'il y a diminution de la dépréciation et que cette diminution peut être objectivement liée à un événement se produisant après la comptabilisation de la perte de valeur. Le montant de la reprise est comptabilisé dans l'excédent des produits sur les charges de la période au cours de laquelle la reprise a lieu.

### 4. Trésorerie

La trésorerie comprend un montant soumis à restrictions de néant (20 971 \$ en 2020) lié à la deuxième phase d'un projet de construction d'habitations.

### 5. Débiteurs

	2021	2020
Débiteurs	726	665
Taxes à la consommation à recevoir	110 628	44 042
	<b>111 354</b>	<b>44 707</b>

### 6. Apports à recevoir

	2021	2020
Ville de Montréal	129 597	31 012
RÉSEAU de la communauté autochtone à Montréal	28 044	—
Ministère de la Justice du Canada	—	18 000
Services aux Autochtones Canada	—	166 842
Secrétariat aux affaires autochtones du Québec	—	12 000
Emploi et Développement social Canada	1 004	—
Agence de la santé publique du Canada	—	7 803
Ministère de la santé et des services sociaux	—	200 000
Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux	200 000	12 500
Secrétariat à la condition féminine Québec	56 000	—
Fondations communautaires	125 000	—
	<b>539 645</b>	<b>448 157</b>

### 7. Financement public à recevoir

Le financement public à recevoir de 600 000 \$ proviendra du Secrétariat aux Affaires Autochtones à la conclusion de la deuxième phase du projet d'investissement, par voie de remboursement de l'emprunt bancaire à terme à payer (voir la note 13).

# Foyer pour femmes autochtones de Montréal

## Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2021

### 8. Immobilisations

			2021	2020
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Immeuble en construction	706 817	–	706 817	138 461
Véhicule	29 786	24 783	5 003	7 467
Matériel informatique	6 066	5 316	750	92
Logiciels	8 439	8 336	103	154
Mobilier, agencements et matériel	147 081	99 490	47 591	32 988
Améliorations locatives	876 241	815 917	60 324	75 323
	<b>1 774 430</b>	<b>953 842</b>	<b>820 588</b>	<b>254 485</b>

Aucun amortissement d'immeuble en construction n'a été comptabilisé au cours de l'exercice.

### 9. Marge de crédit

L'Organisme dispose d'une marge de crédit autorisée de 20 000 \$ non garantie, renouvelable annuellement et portant intérêt au taux préférentiel majoré de 4 %. Au 31 mars 2021, aucun montant n'était prélevé sur la marge de crédit (néant en 2020).

### 10. Crédoiteurs et charges à payer

Les crédoiteurs et charges à payer comprennent des retenues à la source de 4 220 \$ (3 406 \$ en 2020).

### 11. Apports reportés

Les apports reportés sont des apports non utilisés et affectés à des programmes précis. La comptabilisation de ces montants à titre de produits est reportée à la période où les dépenses en question sont engagées. Les variations du solde d'apports reportés se présentent comme suit :

	2021	2020
Foyer	600 729	–
Sensibilisation	20 609	–
Divers bailleurs de fonds – Résilience	560 945	380 940
Autre – Soutien aux familles des femmes et des filles autochtones disparues et assassinées	354 437	150 505
Fondations communautaires – Square Cabot	–	13 298
	<b>1 536 720</b>	<b>544 743</b>

### 12. Financement public à rembourser

Le financement public à rembourser comprend une somme de 3 952 \$ (3 952 \$ en 2020) à payer à la Ville de Montréal et de néant (16 406 \$ en 2020) à payer à Emploi et Développement social Canada.

# Foyer pour femmes autochtones de Montréal

## Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2021

### 13. Dette à long terme

	2021	2020
Hypothèque de premier rang de la SCHL sur un bâtiment en vertu d'un bail emphytéotique (note 17), remboursable en versements mensuels de capital et d'intérêts combinés de 2 334 \$ à un taux d'intérêt de 1,82 % par année, arrivant à échéance en juillet 2024.	90 113	116 613
Emprunt bancaire à rembourser porte intérêt à 2,95 % par année, est exigible le 16 juillet 2022 et est garanti par des cautions de la fondation et remboursable par le financement public à recevoir (voir la note 7)	600 000	—
	690 113	116 613
Moins : tranche à court terme	26 820	26 065
	663 293	90 548

Les remboursements de capital sur la dette à long terme au cours de chacun des quatre prochains exercices s'établissent comme suit :

2022	26 820
2023	627 003
2024	27 187
2025	9 103
	690 113

### 14. Apports reportés liés aux immobilisations

Les apports reportés comprennent les apports non amortis reçus pour la construction de la deuxième phase du projet d'habitation et les achats s'y rattachant. La comptabilisation de ces montants à titre de produits est reportée aux périodes où les immobilisations connexes sont amorties. Les variations du solde d'apports reportés se présentent comme suit :

			2021	2020
	Non dépendés	Dépensés et non amortis		
Solde à l'ouverture de l'exercice	—	117 698	117 698	—
Plus : Montants reçus au cours de l'exercice	110 880	589 120	700 000	117 698
	110 880	706 818	817 698	117 698

### 15. Actif net investi dans des immobilisations

L'actif net investi dans des immobilisations comprend ce qui suit :

	2021	2020
Immobilisations	820 588	254 485
Moins : Apports en capital reportés dépensés et non amortis (note 13)	(706 818)	(117 698)
	113 770	136 787

### 16. Éventualités

L'Organisme a conclu des accords de contribution avec divers ministères et agences gouvernementales. Le financement reçu aux termes de ces accords pourrait être assujéti à un remboursement au moment de l'audit final et de la vérification de l'admissibilité des charges des bailleurs de fonds. La direction est d'avis que l'Organisme se conforme à toutes les modalités des accords de financement.

### 17. Engagements

Le 7 juillet 1988, l'Organisme a signé un bail emphytéotique de 41 ans avec la Ville de Montréal. Le bail, qui prend fin le 6 juillet 2029, confère des droits de tenure à bail visant le terrain et le bâtiment. Le loyer annuel est de 1 \$, à la condition que les installations servent de foyer sans but lucratif.

L'Organisme a conclu un contrat de location visant des locaux additionnels qui vient à échéance le 1<sup>er</sup> janvier 2022 et prévoit un loyer mensuel de 14 000 \$, plus les taxes applicables. À l'échéance, le contrat de location sera automatiquement renouvelé pour des périodes successives d'un mois, jusqu'à ce qu'un avis de résiliation soit donné.

### 18. Dépendance économique

Environ 67 % (85 % en 2020) du financement de l'Organisme provient de diverses agences gouvernementales, dont 17 % (31 % en 2020) de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal. La nature et l'importance du financement reçu sont telles que l'Organisme est économiquement dépendant de ce financement.

### 19. Instruments financiers

Dans le cadre de ses activités, l'Organisme utilise un certain nombre d'instruments financiers. La direction est d'avis que l'Organisme n'est pas exposé à un risque important de taux d'intérêt, de change, de crédit, d'illiquidité ou de prix autre découlant de ces instruments financiers, sauf indication contraire.

#### *Risque de taux d'intérêt*

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la valeur d'un instrument financier puisse être touchée de manière défavorable par une variation des taux d'intérêt. Les variations des taux d'intérêt du marché peuvent avoir une incidence sur les flux de trésorerie liés à certains actifs et passifs financiers, ce qu'on appelle le risque de flux de trésorerie, et sur la juste valeur des actifs ou passifs financiers, appelé risque de prix.

L'Organisme est exposé au risque lié aux flux de trésorerie imputable à la variation des taux d'intérêt en raison de sa marge de crédit, laquelle est assujéti à un taux d'intérêt variable. Il est également exposé à un risque de prix imputable à la variation des taux d'intérêt en raison de sa dette à long terme, car celle-ci porte intérêt à un taux fixe. L'emprunt à terme de l'Organisme est assorti d'un taux fixe de 1,82 % par année.

### 20. Événement postérieur à la date de clôture

Au cours de l'exercice, l'Organisme a fait l'intégration d'un nouvel organisme sans but lucratif qui, après la clôture de l'exercice, poursuivra les activités des projets Résilience. Les produits et les charges du projet Résilience ne figureront plus à l'état des résultats de l'Organisme.

## Foyer pour femmes autochtones de Montréal

### Tableau 1 – Produits et charges – Fonctionnement du foyer

*Exercice clos le 31 mars 2021*

	2021	2020
<b>Produits</b>		
Agence de la santé et des services sociaux de Montréal	812 203	805 800
Ville de Montréal	10 000	14 050
Services aux Autochtones Canada	420 000	75 000
Dons et produits divers	905 972	349 573
Fondations communautaires	427 250	29 000
Gouvernement du Québec	469 782	33 215
Gouvernement du Canada	–	18 727
Loyer et frais de nourriture des résidents	1 205	965
Excédent transféré	–	30 060
Produits reportés de l'exercice considéré	<b>(600 729)</b>	–
	<b>2 445 683</b>	<b>1 356 390</b>
<b>Charges</b>		
Salaires et charges sociales	961 142	719 359
Nourriture	97 267	105 963
Assurance et taxes	17 995	11 966
Frais d'occupation	11 911	13 142
Entretien et fournitures	105 518	108 083
Rassemblements et activités	16 318	80 975
Honoraires pour services professionnels	63 310	79 112
Perfectionnement, conférences et ateliers	8 821	11 990
Frais de déplacement et véhicules	22 690	30 926
Intérêts sur la dette à long terme	993	2 373
Intérêts et frais bancaires	23 672	7 937
Amortissement	32 414	32 351
Frais généraux et frais de bureau	90 974	20 873
Frais d'administration (recouvrements)	<b>(55 271)</b>	<b>(44 646)</b>
Communications	17 323	20 752
Loyer	1	1
	<b>1 415 078</b>	<b>1 201 157</b>
<b>Excédent des produits sur les charges</b>	<b>1 030 605</b>	<b>155 233</b>

**Foyer pour femmes autochtones de Montréal**  
**Tableau 2 – Produits et charges – Stratégie de lutte contre l’itinérance**

*Exercice clos le 31 mars 2021*

	2021	2020
<b>Produits</b>		
Ville de Montréal	54 693	–
Emploi et Développement social Canada	49 883	66 978
Dons et produits divers	5 000	75
Remboursement ou annulation de financement public	16 406	(16 406)
Produits reportés de l’exercice considéré	(20 608)	–
	<b>105 374</b>	<b>50 647</b>
<b>Charges</b>		
Salaires et charges sociales	54 076	50 572
Frais de bureau	34 891	75
	<b>88 967</b>	<b>50 647</b>
<b>Excédent des produits sur les charges</b>	<b>16 407</b>	<b>–</b>

## Foyer pour femmes autochtones de Montréal

### Tableau 3 – Produits et charges – Femmes et filles autochtones disparues ou assassinées

*Exercice clos le 31 mars 2021*

	2021	2020
<b>Produits</b>		
Ville de Montréal	47 000	–
Ministère de la Justice du Canada	100 000	90 000
Dons et produits divers	13 184	5 505
Fondations communautaires	225 000	150 000
Produits reportés de l'exercice précédent	150 505	13 014
Produits reportés de l'exercice considéré	(354 438)	(150 505)
Remboursement de financement public	–	(2 883)
	<b>181 251</b>	<b>105 131</b>
<b>Charges</b>		
Salaires	117 911	60 117
Charges du programme	–	7 861
Autres charges	12 632	6 289
Frais de déplacement	8 629	18 681
Frais d'administration	25 000	10 825
Communications	971	1 358
Loyer	4 869	–
	<b>170 012</b>	<b>105 131</b>
<b>Excédent des produits sur les charges</b>	<b>11 239</b>	<b>–</b>

## Foyer pour femmes autochtones de Montréal

### Tableau 4 – Produits et charges – Square Cabot

*Exercice clos le 31 mars 2021*

	2021	2020
<b>Produits</b>		
Ville de Montréal	109 645	115 966
Fondations communautaires	–	25 000
Produits reportés de l'exercice précédent	13 297	–
Produits reportés de l'exercice considéré	–	(13 297)
Remboursement de financement public	–	(1 069)
	122 942	126 600
<b>Charges</b>		
Salaires et charges sociales	48 940	44 449
Frais de déplacement	787	1 774
Autre	778	3 250
Frais d'administration	65 461	65 425
Nourriture	13 297	11 702
	129 263	126 600
<b>Insuffisance des produits sur les charges</b>	<b>(6 321)</b>	<b>–</b>

**Foyer pour femmes autochtones de Montréal**  
**Tableau 5 – Produits et charges – Santé mentale**

*Exercice clos le 31 mars 2021*

	<b>2021</b>	<b>2020</b>
<b>Produits</b>		
Services aux Autochtones Canada	115 000	100 240
Annulation de financement public	–	(7 000)
	<b>115 000</b>	<b>93 240</b>
<b>Charges</b>		
Honoraires pour services professionnels	115 000	103 760
<b>Insuffisance des produits sur les charges</b>	<b>–</b>	<b>(10 520)</b>

**Foyer pour femmes autochtones de Montréal**  
**Tableau 6 – Produits et charges – SAC – RÉSEAU**

*Exercice clos le 31 mars 2021*

	2021	2020
<b>Produits</b>		
Services aux Autochtones Canada	–	118 120
Excédent transféré	–	(12 382)
Produits reportés de l'exercice précédent	–	61 756
	–	167 494
<b>Charges</b>		
Salaires et charges sociales (recouvrements)	(1 745)	82 374
Rassemblements et activités	–	17 763
Services financiers	–	48 122
Traduction et communication	–	9 191
Frais d'administration	–	10 044
	(1 745)	167 494
<b>Excédent des produits sur les charges</b>	<b>1 745</b>	<b>–</b>

**Foyer pour femmes autochtones de Montréal**  
**Tableau 7 – Produits et charges – Ville de Montréal – RÉSEAU**  
*Exercice clos le 31 mars 2021*

	<i>2021</i>	<i>2020</i>
<b>Produits</b>		
Ville de Montréal	-	2 322
Produits reportés de l'exercice précédent	-	4 284
	-	6 606
<b>Charges</b>		
Salaires	-	3 384
Frais d'administration	-	900
Autres charges	-	2 322
	-	6 606
<b>Excédent des produits sur les charges</b>	-	-

**Foyer pour femmes autochtones de Montréal**  
**Tableau 8 – Produits et charges – SSHRC – RÉSEAU**

*Exercice clos le 31 mars 2021*

	<b>2021</b>	<b>2020</b>
<b>Produits</b>		
Excédent transféré	-	(8 416)
Produits reportés de l'exercice précédent	-	68 291
	-	59 875
<b>Charges</b>		
Salaires	-	52 270
Honoraires pour services professionnels	-	280
Autres charges	-	4 050
Frais d'administration	-	3 275
	-	59 875
<b>Excédent des produits sur les charges</b>	-	-

**Foyer pour femmes autochtones de Montréal**  
**Tableau 9 – Produits et charges – SAA – RÉSEAU**  
*Exercice clos le 31 mars 2021*

	2021	2020
<b>Produits</b>		
Secrétariat aux affaires autochtones du Québec	–	30 000
	–	30 000
<b>Charges</b>		
Salaires	–	26 802
Frais d'administration	–	2 000
Télécommunications	–	1 072
Autre	–	126
	–	30 000
<b>Excédent des produits sur les charges</b>	–	–

## Foyer pour femmes autochtones de Montréal

### Tableau 10 – Produits et charges – Résilience

*Exercice clos le 31 mars 2021*

	2021	2020
<b>Produits</b>		
Ville de Montréal	128 800	167 715
Société canadienne d'hypothèques et de logement	50 000	–
Services aux Autochtones Canada	640 000	105 000
Dons et produits divers	202 048	90 550
Fondations communautaires	842 170	195 000
Gouvernement du Québec	215 500	342 500
Produits reportés de l'exercice précédent	380 940	–
Produits reportés de l'exercice considéré	(560 945)	(380 940)
	<b>1 898 513</b>	<b>519 825</b>
<b>Charges</b>		
Frais d'administration	47 917	25 000
Frais d'occupation	30 352	17 574
Salaires et charges sociales	929 876	265 356
Entretien et fournitures	143 840	11 227
Communications	288 827	53 174
Frais de déplacement et véhicules	5 544	2 018
Frais généraux et frais de bureau	163 359	64 106
Assurance et taxes	2 765	279
Loisirs et activités	13 855	510
Loyer	182 900	80 581
Honoraires pour services professionnels	62 573	–
Architecture	24 699	–
Charges bancaires et intérêts	2 006	–
	<b>1 898 513</b>	<b>519 825</b>
<b>Excédent des produits sur les charges</b>	<b>–</b>	<b>–</b>